



Communiqué de presse

Le Gouvernement engage plus de 40 millions d'euros pour l'aménagement numérique de la Guyane

Paris, le 14 septembre 2018 – Le Premier ministre a notifié un accord de principe pour un montant de subventions pouvant aller jusqu'à 40,47 millions d'euros pour le soutien au projet de désenclavement numérique porté par la Collectivité Territoriale de Guyane et initié dans le cadre du Plan France Très Haut Débit. Cette décision concrétise l'engagement formulé par le président de la République lors de son déplacement en Guyane en octobre 2017.

Le vaste plan d'aménagement numérique mis au point par l'État et la Collectivité Territoriale de Guyane prévoit différentes actions qui seront mises en œuvre dans les prochains mois pour un aménagement numérique durable et adapté aux spécificités du territoire guyanais :

- **Le déploiement de réseaux de fibre jusqu'à l'abonné** dans les principales agglomérations : plus de 80 000 foyers et entreprises seront raccordés dans les prochaines années à ces nouveaux réseaux de pointe. Dans les communes de Cayenne et de Rémire-Montjoly, Orange a pris des engagements contraignants devant le Gouvernement pour un déploiement intégral de ces communes d'ici fin 2020. Dans 12 autres communes, la Collectivité Territoriale de Guyane envisage le déploiement de près de 50 000 prises supplémentaires dans le cadre d'un réseau d'initiative publique. Le soutien de l'État se monte à 25 millions d'euros.
- **Le déploiement de solutions alternatives (satellites et mobiles)** visant à offrir une connectivité très haut débit à près de 15 000 foyers et entreprises dans les communes de l'intérieur :
 - **L'amélioration à court-terme de la qualité de réception d'Internet dans les établissements scolaires de l'intérieur**, grâce à l'achat de capacités supplémentaires pour connecter ces écoles par satellite à la dorsale Internet mondiale. Le soutien de l'État se monte à 750 000 euros.
 - **Le déploiement d'une nouvelle solution satellitaire structurante pour la couverture de l'intérieur**. Un équipement dédié aux besoins de connectivité de la Guyane sera installé sur un prochain satellite. Le soutien de l'État se monte à 15,29 millions d'euros.

mompresse@outre-mer.gouv.fr – 01 53 69 26 74

Internet : www.outre-mer.gouv.fr

Guadeloupe – Guyane – Martinique – La Réunion – Mayotte – Nouvelle-Calédonie – Polynésie française – Saint-Barthélemy – Saint-Martin – Saint-Pierre-et-Miquelon – Wallis et Futuna – Terres Australes et Antarctiques françaises

En complément, le Premier ministre Édouard Philippe a confirmé l'engagement financier de l'État pour le soutien au déploiement d'un réseau hertzien (non filaire) pour améliorer la connectivité de la commune de Camopi avec l'installation de 4 pylônes le long de l'Oyapoc. Le soutien de l'État à cette opération se monte à 1,3 million d'euros, portant à 41,77 millions d'euros l'ensemble de la subvention allouée à la Collectivité Territoriale de Guyane dans le cadre du Plan France Très Haut Débit.

« C'est une décision très importante en faveur du désenclavement numérique de la Guyane, condition indispensable pour rendre ce territoire plus compétitif et attractif et pour améliorer le quotidien des habitants », indique Annick Girardin, ministre des Outre-mer. « Ces 41,77 millions d'euros viennent s'ajouter aux 10 millions d'euros annoncés dans le Livre bleu outre-mer qui permettront de financer un programme ciblé exceptionnel de renforcement de la couverture mobile dans les territoires d'outre-mer. »

* * *

Contact presse

Nicolas Sire

Chef du pôle communication du ministère des outre-mer

01 53 69 22 21 / nicolas.sire@outre-mer.gouv.fr